



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 02 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr WATEL Patrik à Mr LECOQ Jean-Pascal

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEMASSON Yann

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2015, actant la convention avec la Préfecture de l'Eure, pour la transmission des actes,

Considérant le changement de tiers de télétransmission qu'il convient d'acter par avenant,



ATE DE CONVOCAATION

25 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	25

Objet :

Transmission électronique des actes soumis au contrôle ou à une obligation de transmission au représentant de l'État – changement opérateur Avenant 2 à la convention

**Le Conseil Municipal approuve avec 23 votes POUR – 0
CONTRE et 2 ABSTENSTIONS**

Article 1^{er} : d'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention pour
la transmission électronique des actes soumis au contrôle de
légalité joint en annexe

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

Madame Florence DAMERON 1^{ère} adjointe


